

**Enquête publique concession de plages Port la Nouvelle**

1 message

René LEMPEREUR <cpagie59@gmail.com>  
À : anne-isabelle.gires@rte-france.com

2 septembre 2021 à 17:41

Bonjour madame,

Pour faire suite à notre communication téléphonique de ce jour et à ma rencontre le 01.09.2021 avec M. PELLICIONI, Jean-Denis, responsable du site de raccordement terrestre du parc éolien flottant EOLMED qui m'a renvoyé vers vous pour l'obtention de précisions sur cette réalisation, je me permets de vous envoyer ce courriel à cette fin.

J'ai été désigné par le président du tribunal administratif de Montpellier pour conduire l'enquête publique consécutive à la demande de renouvellement de concession de plages naturelles faite par la commune de Port la Nouvelle. Selon l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2021, l'enquête publique se déroulera du 6 septembre 2021 à 09 heures au 6 octobre 2021 inclus.

Voici les deux questions vous concernant selon M. PELLICIONI :


**QUESTION n° 1** : Avez-vous été sollicitée par la DDTM Narbonne pour émettre un avis sur la demande de renouvellement de concession de plages présentée par la commune de Port la Nouvelle ?

**QUESTION n° 5** : Y-a-t-il un risque de création de champ magnétique qui pourrait perturber les activités de plage ou nautiques ?

Pour information, je vous joins l'ensemble des questions, monsieur PELLICIONI m'ayant déjà répondu aux questions 3, 4 et 6 et les questions 2 et 7 étant du ressort de madame LIMOUSIN.

Comptant sur votre diligence, bien cordialement

René LEMPEREUR  
Commissaire enquêteur  
06.14.90.78.11

 **QUESTIONS A R.T.E..docx**  
22K

**QUESTIONS A R.T.E.**

QUESTION n° 1 : Avez-vous été sollicité par la DDTM Narbonne pour émettre un avis sur la demande de renouvellement de concession de plages présentée par la commune de Port la Nouvelle ?

QUESTION n° 2 : Sur les cartes graphiques du dossier de demande de renouvellement apparait matérialisé un fuseau éolien qui longe la limite Ouest des habitations pour déboucher sur la plage au niveau de la place Paul Gauguin et se continuer en mer. Sur la plage, ce fuseau forme un parallélogramme de 50 m de base au niveau de la place Paul Gauguin et du parking attenant pour atteindre 70 m au niveau de la plage. Par contre la largeur du fuseau est de 300 m en mer, ce qui impacte la ZAM 4 et le lot 8. Y-a-t-il des mesures particulières de sécurité sur terre et en mer par rapport au câble qui sera enterré ?

QUESTION n° 3 : A quelle profondeur est enterré le câble et quelle puissance de courant transportera-t-il ?

QUESTION n° 4 : Doit-il y avoir un accès particulier réservé aux personnels de R.T.E. pour la maintenance ou des opérations ponctuelles d'intervention ?

QUESTION n° 5 : Y-a-t-il un risque de création de champ magnétique qui pourrait perturber les activités de plage ou nautiques ?

QUESTION n° 6 : Le poste de réception du courant se trouvera-t-il à proximité de la plage ? Y-a-t-il des mesures de sécurité particulières à respecter ?

QUESTION n° 7 : Avec l'extension prévue des sites éoliens en mer, le câble enterré risque-t-il d'être doublé voire triplé ou est-ce que ce sera toujours le même avec une puissance largement augmentée ? Cela pourrait-il avoir des conséquences sur la sécurité des personnes et des biens ?